

Conseil municipal du 06 septembre 2023 Procès-verbal

Convocation

L'an deux mille vingt-trois, le 06 septembre, les membres du conseil municipal de la commune de Chignin, se sont réunis à 20h00 dans le lieu habituel de leurs séances, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 29 août 2023 pour délibérer sur :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 mai 2023.
- Transfert de compétence des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE).
- Plan de développement de la lecture publique 2022-2027 : signature d'une convention-socle.
- Délibération approuvant le principe de la création d'un syndicat mixte « SRU ».
- Remplacement de la structure de jeux de l'école : validation des devis.
- Approbation du devis pour la mise en place d'un bungalow pour la bibliothèque.
- Avis du conseil municipal quant au devenir du comité de jumelage Chignin-Villarbasse.
- Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024.
- Changement horaire de l'accueil du public en Mairie.
- Demandes de subventions pour divers travaux.
- Virements de crédit

Réunion

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 06 septembre à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Michel RAVIER, Maire

Membres en exercice: 15 Membres présents: 13 Suffrages exprimés: 15

<u>Présents</u>: Annick HYVERT, Christophe OUVRARD, Christian QUENARD et Yves TISSOT (Adjoints). Julien BAFOIN, Pascal BONTRON, Bruno CHAILLOU, Yannick COLIN, Rose LOUREIRO, Florent QUENARD, Rose SCARAMOZZINO et Guillaume QUENARD (Conseillers).

Excusés: Marion EVERAERE ayant donné pouvoir à Florent QUENARD et Christophe MARTINETTI ayant donné pouvoir à Michel RAVIER.

<u>Secrétaire de séance</u> : conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Monsieur Yves TISSOT est désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal et accepte cette fonction.

Point n°1: Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 mai 2023

Ne soulevant aucune remarque, le procès-verbal du 31 mai 2023 a été approuvé à l'unanimité.

<u>Point n° 2</u>: Transfert de compétence des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) – délibération n° 23-31

Le SDES a réalisé en 2022 le schéma directeur des infrastructures de recharges pour véhicules électriques de Savoie. Le bilan de ce schéma conclut à la nécessité de doubler le nombre de points de charge existants ouverts au public à l'horizon 2025.

Le SDES participant à cet investissement, la commune décide de lui transférer cette compétence.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide qu'aucune date d'installation de bornes n'est arrêtée pour l'instant.

<u>Point n° 3</u>: Plan de développement de la lecture publique 2022-2027: signature d'une convention-socle - délibération n° 23-32

Afin de permettre à notre bibliothèque de continuer à bénéficier des services offerts par la direction de la lecture publique, il est nécessaire de conclure une nouvelle convention, la dernière ayant expiré. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Mr le Maire de signer ladite convention pour la période 2022-2027.

<u>Point n° 4</u>: Délibération approuvant le principe de la création d'un syndicat mixte « SRU » - délibérations n°23-33

Il est envisagé de constituer un Syndicat mixte de type « SRU » (Solidarité Renouvellement Urbain) entre :

- * La Communauté d'agglomération GRAND CHAMBERY
- * la Communauté d'agglomération GRAND LAC
- * la Communauté de communes Cœur de Savoie
- * et le Département de la Savoie.

Ceci afin de gérer les mobilités à une échelle plus adaptée à la réalité des déplacements que celles de chacun de nos territoires respectifs, et de penser la mobilité de nos concitoyens à l'échelle globale du bassin de vie qu'est le territoire des 3 EPCI.

L'assemblée délibérante approuve, à l'unanimité, cette création et autorise Mme la Présidente du conseil communautaire Cœur de Savoie à prendre toutes les mesures et à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière.

<u>Point n° 5</u>: Remplacement de la structure de jeux de l'école: validation des devis – délibération n° 23-34

Du fait de sa vétusté, la structure de jeux de l'école a été désinstallée dans l'été.

Trois entreprises ont été consultées pour son remplacement. C'est le devis présenté par LUDOPARC qui a été retenu par tous les membres du conseil municipal avec un montant TTC des travaux de 36 534.94 € comprenant la structure et le sol souple. L'installation devrait être réalisée pendant les vacances de Toussaint si le temps le permet.

<u>Point n° 6</u>: Approbation du devis pour la mise en place d'un bungalow pour la bibliothèque – délibération n° 23-35

Nous avons appris début juillet l'ouverture d'une 4ème classe. En conséquence, il a fallu trouver un nouvel emplacement pour la bibliothèque. L'option choisie est d'installer un bungalow sur le parking de la Mairie/école.

Après étude, c'est le devis de la société HOFF qui a été approuvé à l'unanimité pour un montant TTC de 41 400 €.

<u>Point n° 7</u>: Avis du conseil municipal quant au devenir du comité de jumelage Chignin-Villarbasse – délibération n° 23-42

Monsieur le Maire rappelle que notre commune s'est jumelée en 1991 avec Villarbasse, commune située en Italie. Considérant que depuis 2018, les échanges se sont interrompus, que le comité de jumelage est en sommeil et que le nombre d'adhérents est en forte diminution, Il est proposé que Chignin (membre de droit) se retire du comité de jumelage. A 13 voix pour et 2 abstentions, l'assemblée a délibéré pour le retrait de la commune du comité de jumelage Chignin-Villarbasse.

Point n° 8: Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 – délibération n° 23-36

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte la mise en place de la nomenclature M57 pour le budget général et le budget eau à compter du 1^{er} janvier 2024.

Point n° 9: Changement horaire de l'accueil du public en Mairie

A compter du lundi 02 octobre 2023, nous vous accueillerons en Mairie :

- Le lundi de 16h à 19h
- le jeudi de 16h à 19h (en lieu et place du mercredi)
- le vendredi de 9h à12h

Point n° 10: Demandes de subventions pour divers travaux - délibération n° 23-37

L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord à Mr le Maire afin qu'il sollicite les services du Département de la Savoie afin d'obtenir une participation financière pour l'achat et la mise en place de la nouvelle structure de jeux de l'école.

Point n° 11: Virements de crédit - délibérations n° 23-38, 23-39 et 23-40

Le Conseil municipal donne son approbation, à l'unanimité, sur des virements de crédit en section fonctionnement et en section investissement du budget général et en section fonctionnement du budget eau. Ces sommes resteront conservées dans leur section mais imputées sur d'autres articles budgétaires.

Pour le budget eau

Design ation	Diminution our credits ouverts	Augmentation sur credit
D 61523 : Réseaux	500.00 €	
D 628 : Dives	1000.00 €	- Anna Carachan
D 6288 : Autues	3	1 500.00 €
TOTAL D011 : Charge: a caractère général	1500.00 €	1 500.00 €

Pour le budget général

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : Dépenses imprévues Invest	23 200.00 €	
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest	23 200.00 €	2
D 10226 : Taxe d'aménagement		1 200.00 €
TOTAL D 10 : Dotations Fonds divers Réserves		1 200.00€
D 21312 : Bâtiments scolaires	9	22 000.00€
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	A	22 000.00€

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60633 : F. de voirie		2 500.00€
D 6188 : Autres frais divers	P	3 000.00€
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	68	5 500.00€
D 6456 : Cotisations FNC suppl.fam.		100.00€
TOTAL D 012 : Charges de personnel	30	100.00€
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	5 600.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	5 600.00 €	

Divers:

Travaux

Trois devis ont été validés auprès de Nicolas Debernardi :

- un d'un montant TTC de 3 720 € pour la réalisation d'un meuble de rangement pour la classe de maternelle.
- un autre d'un montant TTC de 1 440 € pour la fourniture et la pose de placards coulissantes pour le club house du foot.
- et un dernier d'un montant TTC de 6 180 € pour le changement du ventilo convecteur des vestiaires du foot.

Urbanisme

Une déclaration préalable de travaux, deux permis de construire et un certificat d'urbanisme opérationnel ont été déposés en Mairie ; ils n'ont fait l'objet d'aucune observation particulière.

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'un cabinet d'avocats, d'ordre et pour le compte d'un propriétaire demande l'abrogation partielle de notre PLU. L'assemblée délibérante donne délégation à Mr le Maire d'intenter au nom de la commune les actions en justice (**délibération n° 23-41**).

Affaires scolaires

La rentrée scolaire a eu lieu ce lundi 04 septembre 2023 et a été marquée par l'arrivée de 3 nouvelles maîtresses du fait de l'ouverture d'une 4ème classe et de la décharge un jour par semaine de la Directrice.

Quant aux 87 élèves, ils ont été accueillis par l'équipe enseignante et l'équipe d'animation et ont pu apprécier un petit déjeuner.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Le Maire Michel RAVIER Le secrétaire de séance Yves TISSOT